



SPECIAL MARINE SECURITY NOTIFICATION
NOTIFICATION DE SÛRETÉ MARITIME EXTRAORDINAIRE

File number / Numéro du fichier:

No : #2020-003

**** Le texte français suit l'anglais ****

Issue: Novel Coronavirus

For immediate dissemination

Purpose

Recognizing the evolving situation concerning the current outbreak of the Novel Coronavirus, this **Marine Security Notification** provides information and guidance to the Canadian marine industry on protocols to consider to safeguard the health and safety of those working in the marine industry in Canada. It is based on recommendations developed by the Public Health Agency of Canada and the World Health Organization (WHO) to minimize the spread of the virus and to contribute to the health and safety of those working in the marine industry in Canada.

Background

Coronaviruses (CoV) are a large family of viruses that cause illness ranging from the common cold to more severe diseases such as Middle Eastern Respiratory Syndrome (MERS-CoV) and Severe Acute Respiratory Syndrome (SARS-CoV). A novel coronavirus (nCoV) is a new strain that has not been previously identified in humans.

Common signs of infection with a coronavirus include fever and respiratory symptoms such as cough, shortness of breath and breathing difficulties. In more severe cases, infection can cause pneumonia, kidney failure and even death. Current estimates of the incubation period of the virus range from 2-10 days, and these estimates will be refined as more data become available (WHO -- January 27, 2020).

To date there has been limited human to human transmission of this novel coronavirus. As with other infectious diseases, personal hygiene measures such as frequent hand washing with soap



and water, avoiding touching the eyes, nose and mouth and avoiding close contact with people who are symptomatic are important preventative measures.

Given the evolving status of this disease outbreak, please refer to the following link for up-to-date information:

<https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection.html>

Temporary Direction and Guidance

In order to contribute to the health and safety of those who work in and support the Canadian marine industry, and to reduce and/or eliminate the risk of spreading of the Coronavirus in Canada, the following is implemented on a temporary basis:

Foreign Flagged Vessels

- Foreign flagged ships are to pay particular attention to ensuring that all required components of the 96 and 24 Hour Pre-Arrival Inspection Report (PAIR) are completed in accordance with section 221 of the Marine Transportation Security Regulations (MTSR);
- Vessel Masters with crew members and passengers symptomatic of the Coronavirus are to advise Transport Canada Marine Safety and Security following transmission of the 96 hour PAIR;
- In vessels with symptomatic crew members or passengers, Transport Canada Marine Security Inspectors will advise Public Health Agency of Canada (PHAC) Officials who will follow up directly with the vessel;
- Based on that information, PHAC will provide follow-on direction;
- In the event that PHAC determines that a crew member or passenger onboard a vessel to be at risk, Transport Canada Marine Safety and Security, in coordination with PHAC, will provide notification to others on a required basis (including but not limited to CCG, Pilotage Authorities, Port Authorities, TC Marine Safety, CBSA)

Domestic Vessels

- The above procedures do not apply to Canadian Registered Vessels;
- Domestic ships should report passengers and crew who are symptomatic of the Coronavirus to provincial and local health authorities; and



Transport
Canada

Transports
Canada

*Unauthorized disclosure prohibited
Divulgence interdite sans autorisation*

- If a case of Coronavirus is suspected, Masters of Canadian Vessels are to advise Transport Canada and supporting agencies (Pilots, Ports etc) prior to others boarding or coming into contact with passengers from the vessel.

Additional Sources of Information

For the latest updates on Coronavirus Outbreak, please visit the WHO website at the following link:

<https://www.who.int/csr/don/21-january-2020-novel-coronavirus-republic-of-korea-ex-china/en/>

Questions or queries should be directed to the Public Health Agency of Canada using the following link:

<https://health.canada.ca/en/public-health/corporate/contact-us.html>

Any comments, suggestions or concerns can be addressed to the Director, Marine Security Operations by e-mail at: dirops.marsec-sumar@tc.gc.ca



Objet: Nouveau Coronavirus

Pour diffusion immédiate

But

Afin de tenir compte de l'évolution de la situation concernant l'écllosion actuelle du nouveau coronavirus, cette **Notification de Sûreté maritime** donne de l'information et des conseils à l'industrie maritime canadienne sur les protocoles à envisager pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs de l'industrie maritime au Canada. Le bulletin est fondé sur des recommandations formulées par l'Agence de la santé publique du Canada et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de réduire au minimum la propagation du virus et de contribuer à la santé et à la sécurité des travailleurs de l'industrie maritime au Canada.

Contexte

Les coronavirus représentent une grande famille de virus qui causent des maladies allant du rhume simple à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS-CoV). Un nouveau coronavirus (nCoV) est une nouvelle souche qui n'a pas été détectée auparavant chez les humains.

Les signes courants d'infection par le coronavirus comprennent la fièvre et les symptômes respiratoires comme la toux, l'essoufflement et les difficultés respiratoires. Dans les cas plus graves, l'infection peut causer une pneumonie, une insuffisance rénale et même la mort. Les estimations actuelles de la période d'incubation du virus vont de deux à dix jours, et ces estimations seront précisées à mesure que d'autres données seront accessibles (OMS – le 27 janvier 2020).

À ce jour, la transmission interhumaine de ce nouveau coronavirus a été limitée. Comme dans le cas des autres maladies infectieuses, les mesures d'hygiène personnelle, comme le lavage fréquent des mains avec du savon et de l'eau, et le fait d'éviter de toucher les yeux, le nez et la bouche, et d'éviter les contacts étroits avec les personnes qui présentent des symptômes, sont d'importantes mesures préventives.

Compte tenu de l'évolution de l'écllosion de cette maladie, consultez le lien suivant pour obtenir des renseignements à jour :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>

Orientation et directive temporaires

Afin de contribuer à la santé et à la sécurité des personnes qui travaillent dans l'industrie maritime canadienne et soutiennent cette dernière, et de réduire ou d'éliminer le risque de



propagation du coronavirus au Canada, les mesures suivantes sont mises en œuvre de façon temporaire :

Bâtiments battant pavillon étranger

- Les bâtiments battant pavillon étranger doivent s'assurer tout particulièrement que tous les éléments requis de la notification préalable à l'arrivée (NPA) de 96 heures et de 24 heures sont remplis, conformément à l'article 221 du *Règlement sur la sûreté du transport maritime* (RSTM).
- Les capitaines de bâtiment ayant des membres d'équipage et des passagers présentant des symptômes du coronavirus doivent informer Transport Canada Sécurité et sûreté maritime après la transmission de la NPA de 96 heures.
- Dans les bâtiments comptant des membres d'équipage ou des passagers présentant des symptômes, les inspecteurs de la sûreté maritime de Transports Canada aviseront les fonctionnaires de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), qui assureront un suivi direct auprès du bâtiment.
- À partir de cette information, l'ASPC donnera une orientation de suivi.
- Si l'ASPC détermine qu'un membre d'équipage ou un passager se trouvant à bord d'un bâtiment représente un risque, Transport Canada Sécurité et sûreté maritime, en coordination avec l'ASPC, donnera des avis à d'autres personnes, selon les besoins (y compris, mais sans s'y limiter, la GCC, les administrations de pilotage, les administrations portuaires, la Sécurité maritime de TC, l'ASFC).

Bâtiments canadiens

- Les procédures ci-dessus ne s'appliquent pas aux bâtiments immatriculés au Canada.
- Les bâtiments canadiens doivent signaler aux autorités sanitaires provinciales et locales les passagers et les membres d'équipage qui présentent des symptômes du coronavirus.
- Si un cas d'infection par le coronavirus est soupçonné, les capitaines des bâtiments canadiens doivent en aviser Transports Canada et les organismes de soutien (pilotes, ports, etc.) avant que d'autres personnes embarquent à bord ou entrent en contact avec les passagers du bâtiment.

Sources d'information supplémentaires

Pour obtenir les dernières mises à jour concernant l'éclosion de coronavirus, consultez le site Web de l'OMS à l'adresse suivante :

<https://www.who.int/csr/don/21-january-2020-novel-coronavirus-republic-of-korea-ex-china/fr/>



Les questions doivent être adressées à l'Agence de la santé publique du Canada au moyen du lien suivant :

<https://sante.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/contactez-nous.html>

Tout commentaire, suggestion ou préoccupation peut être envoyé au Directeur des opérations de la sûreté maritime par courriel au :

Malick Sidibé

Director / Directeur

Marine Security Operations / Opérations de la sûreté maritime

Dated / Daté: 29 January 2020 / 29 janvier 2020